NFORMATION
D25SGVP-000805

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 24, rue Saint Ambroise / 9, rue du Général Guilhem, à Paris 11ème

La Maire de Paris

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1, L 211-5 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3ème et 4ème arrondissements) et du 7ème arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n°2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n°2015 DLH 19 des 9, 10 et 11 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Paris le 22 novembre 2024, portant sur un immeuble 24 rue Saint Ambroise/9 rue du Général Guilhem à Paris 11ème, cadastré AZ 21, appartenant à Monsieur Jean-François TREYSSAC, Madame Bibiane SAROTTE, Madame Anne-Marie TREYSSAC, Madame Eliane VIDAILLAC, Monsieur Jérôme TREYSSAC et Monsieur Arnaud TREYSSAC, au prix de 7 308 000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 692 000,00€ TTC à la charge de l'acquéreur.

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris du 28 novembre 2024 ;

Considérant que le 11ème arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 15,2 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 21 janvier 2025, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'alinéer, soit 7 308 000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 692 000,00€ TTC à la charge de l'acquéreur sur :

l'immeuble situé 24 rue Saint Ambroise/9 rue du Général Guilhem à Paris 11ème

en vue de réaliser un programme comportant environ 29 logements locatifs sociaux et 1 local commercial.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 22 janvier 2025